

# ◀ **COMPTE RENDU DE SÉANCE** ▶

---

---

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2014**

**L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le 21 août 2014, s'est réuni en séance publique ordinaire à l'Hôtel de Ville.**

**Président** : Monsieur Gilles GASCON, Maire.

Sur les 43 conseillers municipaux en exercice, **à l'ouverture de la séance** étaient :

### **PRESENTS** :

Gilles GASCON, Catherine LAVAL, Eric FROMAIN, Doriane CORSALE, Habib DARWICHE, Messaouda EL FALOUSSI, Bernard GUTTIN, Sophie VERGNON, Frédéric JEAN, Marthe CALVI, Michel VILLARD, Catherine HUCHOT, Eric LEMAIRE, Catherine AURELE, François MEGARD, Jacques BURLAT, Alain TORRES, Liliane WEIBLEN, Marie-Claire FISCHER, Antoine CANADAS, Bernard CHAMBRILLON, Denise ROSSET-BRESSAND, Josée Michelle AIBAR, Fabrice LODI-CHEMAIN, Thierry GIMENEZ, Claire-Lise COSTE, Stéphane PEILLET, Patricia GUICHARD, Suzana ELEZI, Amandine GAILLARD, Michel ESPAGNET, Daniel GOUX, Corinne DUBOS, Christian BULAND, Evelyne FONTAINE, Béatrice CLERC, Antoine GALERA, Fabienne GILET.

### **ABSENTS** : .

### **EXCUSES** : .

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** :

Purification LOPEZ à Liliane WEIBLEN, Jean-François MORICE à Bernard GUTTIN, Willy PLAZZI à Béatrice CLERC, Martine DAVID à Daniel GOUX, Sandrine LIGOUT à Antoine GALERA.

**Secrétaire de séance** : Madame Amandine GAILLARD.

====oOo====

**Monsieur le Maire ouvre la séance à dix-neuf heures.**

**Délibération n° 14.107 : INTERCOMMUNALITE : Extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux - Composition du conseil de Communauté**

A l'unanimité, le Conseil municipal

**1° - PREND ACTE** qu'en conséquence de l'extension du périmètre de la Communauté urbaine de Lyon à la Commune de Quincieux, la mise à jour du calcul du nombre et de la répartition des sièges en mettant en œuvre la formule mathématique prévue aux III et IV de l'article L 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales au vu du dernier chiffre de population municipale applicable au 1er janvier 2014 et incluant Quincieux donne, en comparaison avec la composition actuelle du Conseil :

- Quincieux : 1 délégué,
- Vaulx en Velin : gagne 1 délégué en plus des 4 actuels,
- Saint Fons : gagne 1 délégué en plus de son délégué actuel,
- Oullins : perd 1 délégué sur ses 3 délégués actuels,
- autres communes : nombre de délégués inchangé,
- total : l'effectif total du Conseil évolue de 162 à 164 élus.

**2° - APPROUVE :**

- la création, en application du VI de l'article L 5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales, d'1 siège supplémentaire, qui viendrait porter l'effectif du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon à 165,
- l'attribution dudit siège à la Commune d'Oullins, qui permettrait de maintenir son nombre de délégués à 3.

**3° - Sous réserve** de réunir, dans les délais escomptés, les délibérations concordantes des conseils municipaux représentatives de la majorité qualifiée des 2/3 des conseils municipaux des Communes représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des Communes représentant les 2/3 de la population totale, de demander à monsieur le Préfet de la région Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, de constater au 1<sup>er</sup> septembre 2014 la répartition des sièges du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon conformément au tableau ci-après annexé.

**La séance est levée à 19H05**

**Le Maire,  
Gilles GASCON**